

Travail de fin d'études

UE 32

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Architecture des Jardins et du Paysage
	OPTION :
Année : BLOC 3	
Acronyme : AJU32TFEP	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : COULLIEN Christophe - christophe.couillien@cnldb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE : LOUCKX Martine - martine.louckx@cnldb.be SAUSSEZ Gilles-Olivier - gilles.saussez@cnldb.be	
Nombre d'heures : 30 h	Nombre de crédits : 15 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q2
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant : Cours obligatoire dans le programme.	



Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- **Elaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique ;**
- **Maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage ;**
- **Adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité ;**
- **Faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe ;**
- **Analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste ;**
- **Rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;**
- **Concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;**
- **Rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;**
- **Concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés ;**
- **Concevoir et réaliser le métré et l'estimation financière de l'aménagement d'un site paysager sous forme d'un tableau informatisé et/ou d'un texte illustré.**

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Compétences de base : Capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, gestion du temps de travail, rédaction de textes dans un français correct.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Travail de fin d'études :

Objectifs :

- **Servir de complément personnel, pour chaque étudiant, à la formation académique.**
- **Apprendre à l'étudiant à rechercher de la documentation et des informations concernant une thématique liée à l'architecture des jardins et du paysage, à les analyser avec un esprit critique, à en réaliser une synthèse personnelle pertinente sous la forme d'un travail écrit respectant les règles de toute activité scientifique, et à y proposer une mise en application pratique personnelle concrète et originale sur un cas d'étude particulier, sous la forme graphique et textuelle d'un projet complet d'aménagement de site paysager particulier préalablement analysé.**
- **Amener l'étudiant à présenter oralement, devant un jury et avec un support visuel adapté, la synthèse d'un important travail personnel, puis à pouvoir répondre avec une argumentation pertinente aux questions dudit jury.**

Contenu :

Choix de la thématique à traiter et d'un promoteur pour en guider l'élaboration ; recherche des documents ; planification du travail ; analyse et synthèse des sources ; élaboration d'une application pratique à un cas d'étude particulier, sous forme d'un projet d'architecture paysagère ; rédaction du document (avec introduction et conclusion intéressantes et pertinentes) ; référencement des sources d'information suivant les règles de terminologie bibliographique ; mise en page ; réalisation des plans, coupes, détails techniques, croquis d'ambiance et métré estimatif du projet imaginé ; présentation orale devant un jury de professeurs et de membres extérieurs appartenant à la profession.



Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Travail de fin d'études :

Réunions formatives entre étudiants et enseignants.

Travail particulier personnel essentiellement réalisé hors du campus de la Haute Ecole, sous la guidance d'un ou deux "promoteurs" (un enseignant de la catégorie agronomique OU un spécialiste issu du monde professionnel et un enseignant de la section Architecture des jardins et du paysage), et avec consultance possible auprès d'autres enseignants de la section.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier *				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Travail de fin d'études	30	15	0%	0%	85%	0%	15%	0%	85%	0%	15%	0%	85%	0%	15%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

La note de l'UE correspond intégralement à la note obtenue à l'examen afférent, arrondie soit de manière simplement mathématique, soit autrement sur décision expressément argumentée du Jury du Travail de fin d'études concerné.

* La session de janvier n'est possible pour les TFE que pour les étudiants qui ont eu un échec à l'UE TFE l'année académique précédente et qui n'ont plus aucune autre UE de Q2 ou annuelle en attente de validation. De fait, tout étudiant ayant l'UE TFE pour la 1^{ère} fois dans son PAE ne peut présenter son TFE qu'à partir de la session en mai-juin.

ATTENTION : La présentation du TFE ne peut pas avoir lieu à la fois en janvier puis en mai-juin (et, de facto, un TFE en échec en janvier ne peut pas être représenté avant la 2^{ème} session fin août/début septembre) ; dès lors, les étudiants dans les conditions décrites ci-avant pour pouvoir présenter leur TFE en janvier doivent choisir s'ils présenteront effectivement leur TFE en janvier ou s'ils le feront en mai-juin, et informer de leur décision l'enseignant responsable de l'UE au plus tard à la fin du mois de décembre précédant la session.

Pour la 1^{ère} session en janvier (ouverte pour les TFEs aux seuls étudiants dans les conditions décrites ci-dessus), le Dossier écrit d'analyse doit être remis à la rentrée de janvier juste avant le début de la session, à une date précisée au calendrier académique de la section (le 07/01/2019) ; les documents graphiques, textuels et techniques du Projet sont à remettre la veille du premier jour des présentations, et les présentations ont lieu le ou les derniers jours de la session de mai-juin.

Pour la 1^{ère} session en mai-juin, le Dossier écrit d'analyse doit être remis à la fin du mois de mai avant le début de la session, à une date précisée au calendrier académique de la section (le 22/05/2019) ; les documents graphiques, textuels et techniques du Projet sont à remettre la veille du premier jour des présentations, et les présentations ont lieu le ou les derniers jours de la session de mai-juin.

Pour la 2^{ème} session, le Dossier écrit d'analyse doit être remis au début de la session, à une date précisée au calendrier académique de la section (le 19/08/2019) ; les documents graphiques, textuels et techniques du Projet sont à remettre la veille du premier jour des présentations, et les présentations ont lieu le ou les derniers jours de la session.

Justifier la NR en 2de session :
(Pas de note reportée)

Informations complémentaires :

~ Les "travaux" ne sont autres que le Dossier écrit d'analyse et les documents graphiques, textuels et techniques du projet afférent. L'examen oral consiste en la présentation synthétique du travail et du projet, devant un jury constitué d'enseignants et de personnes issues du monde professionnel lié à l'architecture des jardins et du paysage.

~ Aucun retard ne sera accepté pour les remises des travaux, qui se feront au secrétariat ou auprès du Président du jury des TFEs (le Responsable de la présente UE), et dont les dates précises figurent sur le calendrier académique de la section.

~ Les procédures concernant, dans le Règlement général des études de la Haute Ecole Lucia de Brouckère, les Travaux de fin d'études mais aussi les cas de plagiat, seront bien évidemment appliquées pour ce qui se rapporte à la présente unité d'enseignement.

~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera également celle prévue au Règlement général des études de la Haute Ecole Lucia de Brouckère.

~ Pour ce qui ne figure pas dans le Règlement général des études de la Haute Ecole Lucia de Brouckère ni dans la présente fiche UE, l'étudiant doit se référer au Vade-mecum des Travaux de fin d'études de la section Architecture des jardins et du paysage de la Haute Ecole.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Travail de fin d'études**, l'étudiant est capable de :

- Rechercher individuellement de la documentation et des informations scientifiques et/ou techniques concernant une thématique liée à l'architecture des jardins et du paysage ;
- Analyser individuellement, avec esprit critique, de la documentation et des informations scientifiques et/ou techniques liées à l'architecture des jardins et du paysage, tout en prenant en compte les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux qui peuvent y être associés ;
- Réaliser une synthèse personnelle pertinente, didactique et/ou technique, de documents et informations scientifiques et/ou techniques sur une thématique liée à l'architecture des jardins et du paysage, ce sous la forme d'un travail écrit faisant preuve de réflexivité et respectant les règles de rédaction afférentes à toute activité scientifique ;
- Proposer une mise en application pratique personnelle, créative, concrète et originale, des informations, analyses et conclusions apportées sur une thématique liée à l'architecture des jardins et du paysage, ce sous la forme graphique et écrite du projet complet (d'aménagement d'un site paysager particulier préalablement analysé avec diagnostic reprenant les facteurs impactant son paysage – projet présenté sous forme de plans, coupes, élévations, détails techniques, plans de plantations, métrés estimatifs et autres textes illustrés, tous élaborés dans une démarche de fonctionnalité, d'esthétique et de développement durable, avec réflexivité et esprit critique, tout en tenant compte des aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux qui peuvent y être associés, d'une part, et de l'évolution des secteurs liés à l'architecture des jardins et du paysage, d'autre part ;
- Présenter oralement, devant un jury, avec un support visuel et tous autres outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et informatiques adaptés au public-cible que constitue ce jury, la synthèse de son travail écrit sur la thématique choisie et du projet d'aménagement paysager dans lequel il aura mis en pratique le fruit de son travail écrit ;
- Argumenter de manière pertinente les choix qu'il a effectués pour son projet en matière d'architecture, de fonctionnalité, d'esthétique, de plantations, de techniques, d'économie et de développement durable ;
- Répondre avec une argumentation pertinente et un vocabulaire adéquat aux questions des membres d'un jury, tout en faisant preuve de réflexivité et d'esprit critique.



Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Travail de fin d'études :

- Coll., Vade-mecum des Travaux de fin d'études de la section Architecture des jardins et du paysage de la Haute Ecole Lucia de Brouckère, Haute Ecole Lucia de Brouckère, Anderlecht, 2018 ;
- Neuray C., Mettre en forme son travail de fin d'études – Bibliographie et citation des sources, Haute Ecole Lucia de Brouckère, Anderlecht, 2013.

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Travail de fin d'études :

Autre(s) support(s) pédagogique(s) :

Textes et/ou dessins au tableau noir ; textes et/ou photos projetés ou consultables sur internet ; documentation sur format papier.

Lectures et autres sources suggérées :

- Tous livres, articles, fascicules ou autres documents traitant des travaux de fin d'études en études supérieures de type court ;
- Tous livres, articles, fascicules ou autres documents traitant de la thématique abordée par l'étudiant dans son travail personnel ;
- Tous livres, articles, fascicules ou autres documents traitant directement ou indirectement du site concerné par le projet/étude de cas proposé personnellement par l'étudiant ;
- Tous livres, articles, fascicules ou autres documents traitant directement ou indirectement de la pratique de l'architecture des jardins et du paysage (architecture, techniques, matériaux, plantations, dessins, aspects économiques, aspects administratifs, aspects légaux,...).